

## Ordine internazionale e diritti umani

International Legal Order and Human Rights Ordenamiento Jurídico Internacional y Derechos Humanos Ordre juridique international et Droits de l'Homme

## OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2015

## 2. LES RÈCENTES ATTAQUES TERRORISTES EN TUNISIE, EN LIBYE ET AU KENYA: DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL

Un certain nombre de faits tragiques a eu lieu en Afrique au cours des mois de mars, d'avril 2015 et de juin.

En Tunisie, l'attaque terroriste du Musée national de Bardo survenu le 18 mars 2015, revendiqué par ce qu'on appelle «l'Etat islamique», a coûté la vie à 23 personnes dont 20 touristes étrangers et trois Tunisiens. En outre, 44 personnes ont été blessées, dont six grièvement. Les autorités tunisiennes ont arrêté neuf suspects suite à cette attaque. Les deux terroristes qui ont commis le crime ont été liquidés.

Cette attaque terroriste vient, pour la première fois, semer la vie de personnes civiles innocentes, la plupart des touristes venus découvrir la Tunisie et le Musée du Bardo. Un élan de solidarité au niveau national et international, de plusieurs pays a témoigné de l'indignation et de la colère exprimées à l'égard de ce fléau qu'est le terrorisme.

Quelques jours après, précisément le 2 avril 2015, le terrorisme frappe un autre pays africain, le Kenya. Après les attaques revendiquées par le groupe terroriste «Al-shabab» et commis contre l'Université de Garissa au nord du Kenya, le groupe armé «Al-shabab» a émis un communiqué où il explique que l'attaque du 2 avril 2015 contre l'Université de Garissa ayant fait 148 victimes a été exécutée en représailles à des meurtres commis par les troupes kenyanes qui combattent les rebelles en Somalie. Le groupe terroriste «Al-shabab» menace le Kenya d'autres attentats semblables à celui de Garissa tant qu'il n'aura pas retiré ses troupes de Somalie.

En outre, le peuple kenyan, à la suite de la malheureuse attaque de l'Université de Garissa perpétrée le 2 avril 2015, a exprimé son soutien à tous les efforts en cours visant à combattre le fléau du terrorisme et l'extrémisme violent.

Le 19 avril 2015, des chrétiens d'Éthiopie, au nombre de 28, ont été exécutés par ce qu'on dénomme «L'État islamique». La scène s'est déroulée en Libye, deux mois après l'assassinat de 21 chrétiens coptes, qui avait provoqué <u>une réaction armée du Caire</u>. Cette nouvelle vidéo dure 29 minutes et les images montrent deux groupes de «fidèles de l'Église éthiopienne ennemie». Au moins 12 hommes d'un premier groupe sont égorgés sur une plage tandis qu'au moins 16 d'un second groupe sont tués par balles à bout portant dans une zone désertique indéterminée.

L'enregistrement porte le logo de l'État islamique. La mise en scène présente des similarités avec la précédente vidéo de la décapitation des 21 coptes. Les 12 hommes, vêtus de combinaisons orange, sont amenés sur une plage avant d'être couchés au sol et décapités au couteau. Un homme habillé en noir s'exprime en anglais alors que les autres bourreaux, un derrière chaque prisonnier, sont intégralement vêtus de treillis militaires et silencieux. Tous sont masqués. L'orateur menace les chrétiens s'ils ne convertissent pas à l'islam.

Par ailleurs, en Afrique du sud, les attaques xénophobes contre les étrangers, pour la plupart d'autres Africains, fin avril 2015, ont été menées par une petite partie de la société sud-africaine. Mais les sud-africains, pour la grande majorité, sont des gens pacifiques, respectueux de la loi, qui sont conscients de leurs obligations envers les autres et envers toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire, que ce soit par choix ou par circonstance, pour une durée courte ou longue.

Pendant ces événements, des ressortissants étrangers installés dans la ville de Durban, en majorité des Africains, sont la cible d'attaques répétées. Plusieurs dizaines de commerces tenus par des Somaliens ont été pillés lundi 13 avril. Le bilan de la police fait état de 4 morts. Des événements survenus quelques jours après que le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, la plus haute autorité traditionnelle du KwaZulu-Natal - la province où est située Durban -, eut appelé les étrangers à "faire leurs bagages et quitter" l'Afrique du Sud.

De leur côté, les djihadistes d'Al-Shabbaab, liés à al-Qaïda, prennent d'assaut un camp de la mission de l'Union africaine en Somalie, en juin 2015, tuant des dizaines de soldats burundais.

Le terrorisme a frappé encore une fois en Tunisie, lorsque le 26 juin 2015 dans la station balnéaire de Port El-Kantaoui près de Sousse, en Tunisie, une attaque terroriste revendiquée par l'«Etat islamique» a fait 39 morts et 39 blessés, la plus part des touristes. Un coup dur frappe l'économie tunisienne, une économie déjà fragilisée par quatre années de transition, et un tourisme complètement paralysée après les deux attaques du Bardo et de Sousse.

Voici des événements qui mettent au cœur des débats la question de lutte contre le terrorisme, la question des combattants étrangers et la question de cybercriminalité.

Le terrorisme est un crime mondial qui exige une forte coopération internationale. Mais pas seulement, elle se fera tant aux niveaux international, régional, sous-régional et bilatéral afin d'identifier les combattants terroristes étrangers, les empêcher de quitter ou de traverser le territoire d'un État Membre ou d'y pénétrer, prévenir le financement, la mobilisation, le recrutement et l'organisation des combattants terroristes étrangers. Les États sont aussi invités à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de programmes de déradicalisation et à veiller à ce que quiconque participe au financement, à la planification, à la préparation ou à la perpétration d'actes terroristes ou à l'appui à de tels actes soit traduit en justice.

Les combattants étrangers étant dans la plupart des cas recrutés par Internet, la question de la cybercriminalité est aujourd'hui à l'ordre du jour. Tous les pays font face à des défis complexes pour enquêter et collecter les preuves dans un environnement numérique où les méthodes traditionnelles de la coopération internationale sont assez souvent inefficaces. D'où la nécessité de développer un cadre juridique véritablement mondial, ou même régional, au niveau du continent africain. Il est primordial de prévenir et combattre les actes criminels commis sur Internet et s'attacher à fournir une assistance technique afin que les autorités nationales soient mieux à même de faire face à la

cybercriminalité, notamment de prévenir cette criminalité sous toutes ses formes, la détecter, enquêter à son sujet et en poursuivre les auteurs.

Parallèlement à la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la cybercriminalité, il y a aussi la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Cette dernière menace la sécurité nationale, d'autant plus qu'elle évolue constamment. En effet, les nouvelles technologies, l'ouverture des frontières et la facilité avec laquelle on voyage et on communique ont conduit à des formes plus souples de criminalité organisée. C'est la raison pour laquelle une coopération internationale respectueuse de la souveraineté des États, la création d'un mécanisme rapide d'entraide, le partage d'informations et la facilitation des extraditions sont des solutions urgentes pour combattre ce phénomène.

En dépit de l'existence des déclarations, des conventions internationales et autres documents, le déni et l'impunité pour les crimes les plus graves dont le crime de génocide et les crimes contre l'humanité ne sont toujours pas examinés. Les efforts des terroristes, y compris les combattants étrangers, pour dépouiller les groupes ethniques ou religieux de leur vie, de leurs biens, de leur religion, de leur culture et de leur mémoire peuvent en effet être qualifiés de crimes contre l'humanité et contre la civilisation.

Devant ces défis, les Etats africains doivent déployer des efforts considérables pour améliorer leurs cadres institutionnel et judiciaire de la prévention du crime et de la justice pénale.

En conclusion, il faut souligner le manque de capacités pour la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux sur la prévention du crime et la justice pénale.

Il faut aussi insister sur la responsabilité partagée de combattre le terrorisme, un phénomène qui a pris une tournure dangereuse, ces derniers temps, un phénomène multidimensionnel qui doit être traité sur une base globale, dans le cadre d'une conférence des Nations Unies qui élaborerait un accord global international et qui s'accorderait sur une définition commune du terrorisme.

HAJER GUELDICH